

Chers amis archers et responsables des clubs en Occitanie.

Depuis que la maladie du coronavirus s'est déclarée en France durant la saison sportive 2019-2020, nombre d'actions et de revendications ont été transmises par le Comité National Olympique Français au nom des fédérations adhérentes dont la FFTA, au Premier Ministre, au Ministère du Sport et à celui de l'Economie.

Je dois vous préciser que mes informations sont d'ordre administratif, sportif, sanitaire, social et financière. Les unes, datent de ce début d'année 2020 et d'autres sont d'actualité immédiate.

Ainsi, nous relevons:

-- L'**enquête** déployée par le CNOSF à destination des clubs (participation de près de 44 000 clubs pour 100 000 contributions) révèle que de nombreuses associations rencontrent déjà de sérieux problèmes de trésorerie et sont dans l'impossibilité de trouver les financements adaptés à la situation actuelle. (*Dépouillement en cours*)

-- Le lancement en mai 2020, de l'opération d'appel aux dons « **Soutiens ton club** », soutenue par le Ministère des Sports, la Fondation du Sport Français, le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Paralympique et Sportif Français, l'Agence nationale du sport et les associations représentant les collectivités locales. A ce jour, près de 5000 clubs sportifs se sont inscrits sur la plateforme afin de bénéficier de dons qui s'élève à près de 1,1 millions d'€. Et, afin d'accroître le principe de solidarité, un prélèvement de 90% sur les dons est effectué afin d'être redistribué aux clubs les plus en difficulté, sur la base de critères objectifs. L'opération ouvre aux particuliers et entreprises donateurs la possibilité de bénéficier des déductions fiscales selon les dispositions prévues par la loi et ce dans un cadre totalement sécurisé. Des mécènes comme Décathlon (100 000€), Française des Jeux (150 000€), la Région Grand Est (100 000€) et l'Equipe ont par ailleurs déjà pris part à l'opération. Le Comité de sélection de ce Fonds de Solidarité, de septembre 2020, a offert de 500 à 3000€ aux 48 premiers clubs. La réunion de mi décembre en redistribuera.



-- Le lancement en juin, de la plateforme "**Mon club près de chez moi**", développée avec Be Sport. Plus de 200 000 clubs sont déjà inscrits sur la plateforme ! Cet outil référence et cartographie les clubs sportifs sur tout le territoire afin de permettre à ceux qui sont en recherche de club de savoir où s'adresser..

-- L'actualité sanitaire a révélé une action nécessaire du CNOSF en matière de santé publique. Ainsi, sa commission médicale a élaboré un **questionnaire d'aptitude à la reprise de l'activité physique et sportive** post confinement. Cet auto-questionnaire, très simple, qui constitue une aide à la décision et non une obligation, permet aux pratiquants licenciés, sur la base du volontariat, de s'orienter vers une consultation médicale avant toute reprise d'une activité physique et sportive s'ils présentent un certain nombre de facteurs de risque.

-- Dans ce domaine de la santé, la parution, version digitale, du **Médocosport-santé 2020**, accessible gratuitement sur le site internet de VIDAL est un véritable outil d'aide à la prescription ou à la préconisation d'activités physiques et sportives.

-- L'appel à projets unique « **Impact 2024** » coordonné par l'ANS, Paris 2024, le CNOSF et le CPSF. Il concerne des projets en groupement de structures d'intérêt général qui utilisent le sport pour la santé, le bien-être, la réussite éducative, l'inclusion, et le développement durable.

-- L'incitation à la pratique sportive avec « **EnVie de Sport** » lancée fin août, par le CNOSF, le CPSF et l'ANS pour susciter, réactiver, maintenir l'envie de faire du sport.

-- La **Carte Passerelle** qui permet aux jeunes enfants scolarisés de tester gratuitement plusieurs sports dont le nôtre, pour accompagner la rentrée sportive 2020 (du 1<sup>er</sup> sept au 17 octobre 2020).

-- La campagne nationale ayant pour but de mettre en valeur l'Esprit Club « **#JAILESPRITCLUB** » via des spots Tv, radio et réseaux sociaux.



-- La **lettre SOS** du CNOSF au Président de la République pour constater l'absence de prise en compte des spécificités de notre secteur sportif associatif au travers d'un dispositif d'accompagnement approprié budgétairement alors que les protocoles sanitaires des plus exigeants imposés par l'Etat et les Collectivités Territoriales sont mis en place par les clubs.

-- L'enquête sur la perte économique des clubs fédérés initiée par le CNOSF pour appuyer les revendications du Mouvement Sportif alors que **l'activité économique** de nos clubs amateurs repose principalement sur les produits des cotisations, d'une éventuelle billetterie, du partenariat, du mécénat ou d'autres recettes liées à des animations. Comment comprendre que les critères de Bercy ne valorisent pas l'utilité sociale, ne retiennent que des données attachées au sport professionnel ou aux clubs employeurs !

-- Enfin, le CNOSF avance trois points primordiaux à faire valoir dans ce contexte de crise aggravée :  
■ La mise en place d'une deuxième campagne du PSF 2020 (aides de l'**ANS** aux Projets Sportifs Fédéraux). Le dispositif existe. Les fédérations et l'ANS sont organisées pour élargir immédiatement le nombre de clubs bénéficiaires de subventions. Cette décision, à effet immédiat, serait financièrement salutaire et positionnerait favorablement nos clubs pour affronter 2021 et même 2022.

■ La **réévaluation des conventions d'objectifs** des fédérations pour tenir compte de la chute de licences ou ATP, chute dont personne ne peut imaginer qu'elle puisse être compensée totalement après la reprise. Au 31 octobre, nous notons une perte moyenne de licences de 37, 6% sur 70 fédérations ayant répondu à l'enquête sur les licences et ATP, avec une perte de plus d'1,5 millions de licenciés. 25% des Fédérations ayant répondu à cette enquête déclarent plus de 50% de perte de licences en octobre 2020 par rapport à octobre 2019. Les pertes financières venant de la non prise de licences, supportées uniquement par les fédérations, s'élèvent pour le mois d'octobre à 26,7 millions d'euros.

■ La création d'un **dispositif d'accompagnement** approprié à la reprise du sport amateur. Ce sujet, évoqué par le Premier ministre lui-même lors de la réunion du samedi 5 septembre à Matignon, a suscité énormément d'espoirs au niveau de la base associative. Nous devons y travailler pour faire une proposition qui soit à la hauteur des enjeux, la somme de 50 € par licencié ayant été évoquée. L'on se dirigerait vers une aide financière par un Pass Sport Famille pour du sport en club.

■ Face au risque de voir notre pays s'enliser dans une crise et dans une dépression chronique, il est vital d'offrir un cap et d'ouvrir des perspectives positives. A ce titre, les éléments du courrier cosigné par l'Association des Maires de France et France Urbaine qui souhaitent, par exemple, adapter les **jauges d'accueil du public** de manière proportionnelle en fonction de la capacité des différentes enceintes sportives concernées, constituent une des pistes de travail à engager dès à présent.

De nombreux clubs se demandent aujourd'hui s'ils pourront passer l'année car plus de 80% d'entre eux, seulement animés par des bénévoles, piliers du sport amateur, restent encore aujourd'hui exclus des dispositifs d'aides prévus au plan de soutien piloté par le Ministère de l'Économie. Nous devons donc vivre avec le Covid-19 tant qu'il n'aura pas été vaincu mais nous ne voulons pas disparaître avant lui.

Espérons que l'engagement des bénévoles dans nos clubs et instances dirigeantes soit reconnu dans ce contexte si particulier.

Bernard BARASCUD

Vice Président du CRTAO en charge du Développement.

